

# NON

À LA HAUSSE  
D'IMPÔT DE **5.7%**

Le comité référendaire vous invite à refuser le préavis municipal n° 11-2019 relatif à l'arrêté d'imposition amendé pour l'année 2020.

**Le 27 septembre, votez et faites voter NON.**

**COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE**

Lucien Gani, Remo Kuonen, Nadia Privet, Georges Vez, François Logoz

# NON

## À LA HAUSSE D'IMPÔT DE **5.7%**

### À PULLY, VOS IMPÔTS ONT DÉJÀ AUGMENTÉ DE 2.5 %

Dès cette année, l'Etat de Vaud va reprendre des dépenses communales à sa charge. Les impôts cantonaux seront dès lors plus élevés de 1.5 point. En compensation, les localités se sont engagées à baisser les prélèvements communaux dans la même proportion. La Municipalité ne respecte pas cette promesse. Elle a décidé de conserver chaque année les 2 millions qui devraient être rendus aux ménages pullliérans. Via cette discrète manœuvre, l'impôt communal a, dans les faits, déjà augmenté de 2.5 %.

### LA MUNICIPALITÉ VEUT ENCORE 3.2 % DE PLUS

Le préavis que nous vous invitons à refuser vise de surcroît à relever l'impôt communal de 3.2 %, ce qui représente au total une hausse d'impôt de 5.7 %. Tout cela pour financer une gestion déraisonnable : en 4 ans, les dépenses ont augmenté cinq fois plus que les recettes ! Dites NON avec nous à la hausse constante des charges publiques. Il revient à la Municipalité de prioriser les dépenses et les investissements afin de les adapter aux recettes actuelles comme tous les ménages et toutes les entreprises savent le faire.

**Le 27 septembre, votez et faites voter NON.**

#### COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE À 1009 PULLY

**Lucien Gani**, Ch. de Villardiez 1, **Remo Kuonen**, Av. du Tirage 5, **Nadia Privet**, Rue de la Poste 22, **Georges Vez**, Ch. des Oisillons 9, **François Logoz**, Ch. de Villardiez 12